

Charte des liens Internet entre le groupe Logis Hôtels et ses affiliés

CONDITIONS À REMPLIR POUR QUE LE LIEN INTERNET ENTRE LOGISHOTELS.COM ET CELUI DE L'HÔTELIER SOIT EFFECTIF :



1.) SITE SECURISÉ ET ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE RÉSERVATION

Le site internet de l'hôtelier doit avoir sa propre adresse et être sécurisé (avec certificat SSL). Il doit comporter plusieurs pages et être équipé d'un système de réservation de chambres en ligne. Les réservations ne doivent pas être dirigées vers une centrale de réservation autre que celle du groupe Logis Hôtels.

2.) APPARTENANCE DE MARQUE

Sur la page d'accueil du site internet de l'hôtelier, le logo de la marque de son établissement doit être apposé. Il doit être conforme à la charte graphique en vigueur. L'image doit être cliquable vers sa **fiche hôtel logishotels.com**. **Ancre de lien et balise alt doivent être renseignées.**

Ancre de lien complétée : `Nom hôtel (espace) Ville -(tiret du 6) (espace) Logis Hôtels` et en **DoFollow**.

Exemple : `Hôtel de France Vire - Logis Hôtels`

singuliers
HOTELS

DEMEURES
& CHÂTEAUX
HOTELS

Logis
HOTELS

CIT'
HOTEL

URBAN
STYLE
HOTEL

AUBERGE
DE PAYS
LOGIS
HOTELS

L'URL DERRIÈRE LE LOGO NE DOIT PAS :



-Avoir un **partid**

(ex : `https://www.logishotels.com/fr/hotel/logis-hotel-arbez-franco-suisse-6871?partid=661`)

-Pointer vers un **sous-domaine Logishotels.com** ou vers un **autre nom de domaine différent de Logishotels.com**

(ex : `http://reservation-hotel.logishotels.com/reservit/reserhotel.php` OU `https://premium.logishotels.com`)

-Etre une **URL avec des dates**

(ex : `https://www.logishotels.com/fr/tarifs-et-disponibilites-chambre?id=503&nb_adultes=2&nb_chambres=1&nb_enfants=0&opt_chambre=2`)

HÔTEL
ESSENTIEL

RESTAURANT
TERROIR

HÔTEL
COSY

RESTAURANT
GOURMAND

HÔTEL
ÉLÉGANCE

RESTAURANT
SAVOUREUX

3.) VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Si l'établissement fait partie de la marque Logis Hôtels, les expériences à l'hôtel « Hôtel Essentiel », « Hôtel Cosy », « Hôtel Élégance » et/ou les expériences au restaurant « Restaurant De Terroir », « Restaurant Gourmand », « Restaurant Savoureux », s'il(s) est/sont mentionné(s), doit/doivent être conforme(s) au classement en vigueur sur son site internet.

3.) VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE GASTRONOMIQUE

Si l'établissement fait partie de l'une des marques du groupe et possède la distinction "Table Distinguée" ou "Table d'Exception". L'expérience doit figurer sur son site internet.

Table
DISTINGUÉE

Table
D'EXCEPTION

EN CAS DE PRÉSENCE SUR D'AUTRES REGROUPEMENTS TOURISTIQUES :

Le site de l'hôtelier ne doit pas être un site regroupant plusieurs établissements, dont l'un au moins n'est pas affilié au groupe Logis Hôtels.

